Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230711-D2023-105-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

DÉCISION
OCTROI D'UNE AIDE AUX TPE : LES CONTEMPLATIONS
7.4 - Interventions économiques

GS/JLC/LC/JB/AE
N°D2023-105

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2021-75B du 12 avril 2021 donnant délégation du conseil au Président,*
***Vu** le 3° de la délibération n°2021-075B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000 €,*
***Vu** la délibération de l'Assemblée Plénière DAP 22.04.08 des 09 et 10 novembre 2022 portant adoption du nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;*
***Vu** la délibération de la Région Centre-Val de Loire n° 23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'intervention du fonds partenarial de proximité ;*
***Vu** la délibération n°CC2023-029 du conseil communautaire du 20 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention du Fonds partenarial de proximité ;*
***Vu** l'avis favorable de la commission « Attractivité du territoire par le développement économique » du 4 mai 2023,*
***Vu** l'avis favorable de la commission « Attractivité du territoire par les filières touristique et agricole, et du développement durable » du 11 mai 2023,*
***Vu** le projet de contrat relatif au dispositif des aides en faveur des TPE,*

Considérant que l'Agglo du Pays de Dreux a été sollicitée pour une aide économique le 10 février 2023 par l'entreprise individuelle prénommée Les Contemplations, basée sur la commune de Dreux (28100), située au 14 Place Métézeau,
Considérant que l'entreprise Les Contemplations envisage un investissement pour l'aménagement de sa terrasse extérieure, avec notamment l'achat de parasols et de tables,
Considérant que compte tenu du programme d'investissement retenu de 6 207,38€, il est proposé un montant de participation financière de l'Agglo du Pays de Dreux plafonné à 1 800,00€ sous forme de subvention, soit 28,99 % du programme retenu,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat d'aide aux TPE avec la société LES CONTEMPLATIONS pour un montant de 1 800 € sous forme de subvention. Celle-ci sera versée en totalité après exécution totale des travaux et sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société LES CONTEMPLATIONS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 11 juillet 2023

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 11 juillet 2023